

n° 24/37/pdt

## Le Président.

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment le livre IX de ce code ainsi que ses articles L.572-4, L.614-2, L.614-3, L.614-4, L.615-2, L. 623-1, L.732-8, L. 752-7, L. 753-7 et L.754-4;

Vu le code de justice administrative et notamment son article L.776-1;

## DECIDE

Article 1: A compter du 25 septembre 2024, sont désignés pour statuer au titre des articles L.572-4, L.614-2, L.614-3, L.614-4, L.615-2, L. 623-1, L.732-8, L. 752-7, L. 753-7 et L.754-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

Premier vice-président :

Yann Livenais

Vice-Présidents :

Marc Paganel Jean-Michel Riou

Anne-Marie Leguin-Lecommandoux

Jeannette Féménia Xavier Fabre Sylvie Stefanczyk Bertrand Baillard David Terme Olivier Cotte

Premiers conseillers:

Dominique Babski Jacques Krawczyk Xavier Larue Denis Perrin Sylvie Guyard Olivier Huguen Elise-Marie Balussou Sophie Bergerat Pierre Lassaux Pierre Even Elise Grard

Fabienne Bonhomme Vincent Fougères Guillaume Caustier Marion Varenne Laure Dang Julien Borget Anne-Laure Monteil Céline Courtois Marjorie Bruneau Anne Jaur Cyndra Célino Clémence Piou Christelle Michel Marke Leclere

Juliette Huchette-Deransy

Conseillers:

Julien Horn Martial Lemée Coraline Barre Aurore Denys

<u>Article 2</u> : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site internet de la juridiction.

Lille, le 25 septembre2024

Eric/KOLBERT